



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Bourgmestre;
Madame Françoise LEONARD, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Madame Isabelle MAGNÉE, Madame Sandrine CRUSPIN,
Monsieur Martin VAN KERCKHOVE, Échevins;
Monsieur Claude EERDEKENS, Président du C.P.A.S.;
Monsieur Christian BADOT, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Madame Françoise TARPATAKI, Madame Florence HALLEUX,
Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Marie-Luce SERESSIA,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Kévin GOOSSENS,
Madame Christine BODART, Madame Natacha FRANÇOIS,
Monsieur Emmanuel GILLET, Madame Hélène HAVELANGE,
Madame Isabelle WALLET, Madame Cécile CORNET, Madame Pauline LEONARD,
Monsieur Yassine BOUCHAHROUF, Madame Camille NAVEZ,
Monsieur Sébastien REMSON, Conseillers communaux;
Présidence pour ce point : Monsieur Claude GIOT,;
Monsieur Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint;

8. OBJET : Tutelle - Communication

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L 1122-20, L 1122-30 et L 3221-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 4 du règlement général sur la comptabilité communale ;

Prend acte :

Finances

a) Par arrêté du 9 novembre 2024, le Ministre wallon du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux a approuvé la délibération du Conseil communal du 21 octobre 2024 établissant, dès l'entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2025 inclus, une redevance communale fixant la tarification de l'accueil lors d'une journée pédagogique.

b) Par arrêté du 25 novembre 2024, le Ministre wallon du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux a réformé les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2024 adoptées par le Conseil communal en date du 21 octobre 2024.

c) Par courrier du 2 décembre 2024, le Ministre wallon du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire la délibération du 18 novembre 2024 du Conseil communal établissant, pour l'exercice 2025, le taux de la taxe additionnelle au précompte immobilier.

d) Par courrier du 2 décembre 2024, le Ministre wallon du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire la délibération du 18 novembre 2024 du Conseil communal établissant, pour l'exercice 2025, le taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques.

Marchés publics

Par lettre du 7 novembre 2024, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 4 octobre 2024 par laquelle le Collège communal a attribué à la société LA CUISINE DES CHAMPS, rue Léopold Génicot, n° 25 à 5380 FERNELMONT, le marché de services portant sur la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les crèches communales "Couleur Pastel" de BONNEVILLE et "Les P'tits Bouchons" de PETIT-WARET.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Claude GIOT

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Vincent SAMPAOLI